



## Information sur l'opération

# « Programme d'action en faveur de la transition énergétique et écologique 2020-2022 »

## Objectifs et enjeux

L'enjeu général est celui de l'adaptation du modèle de développement tel que défini dans le SCOT et la démarche EcoCité aux enjeux environnementaux.

Les objectifs: développer les énergies renouvelables, développer de nouvelles filières face à la fin de l'économie carbonée, assurer la résilience du territoire en adaptant la planification et les opérations d'aménagement aux enjeux énergétiques et climatiques, accompagner la montée en compétence des EPCI sur ces champs.

Le travail qui s'engage vise à partager les enjeux et définir le positionnement du Pôle métropolitain pour accompagner cette adaptation et à lancer des actions collectives et/ou complémentaires des actions déjà programmées.

Concrètement, il s'agit:

- d'identifier et faire dialoguer les acteurs déjà engagés dans des dynamiques opérationnelles afin de partager «le cap» commun et les enjeux de développement ainsi que les points de divergence et/ou complémentarités entre acteurs
- de proposer une intervention du Pôle métropolitain opérationnelle ciblée sur des sujets et/ou territoires moins investis par ces acteurs et des actions co-construites
- d'assurer une diffusion d'information permettant de coordonner les stratégies de développement et les actions et un partage d'expérience entre collectivités

## Nature de l'opération

L'opération comprend:

- le recrutement d'un chargé de mission «transitions» au Pôle métropolitain en deux temps:
  - o mise à disposition à mi-temps d'un expert thématique d'une intercommunalité du Pôle métropolitain (convention de prestation de service) de septembre à décembre 2020 pour définir et initier le programme d'actions par la première action «grandes toitures»
  - o recrutement d'un ETP dédié 2021-2022 pour mettre en œuvre le programme d'actions
- des frais de communication et d'organisation pour l'action «grandes toitures»

## Descriptif et calendrier prévisionnel

### **Phase 1 septembre-décembre 2020:**

> lancer et piloter une première action collaborative « grandes toitures solaires » visant à augmenter la production solaire du Pôle métropolitain en équipant les grandes toitures des entreprises du territoire en panneaux solaires, sur les territoires où il n'y a pas encore de projet programmé. Il s'agira d'assurer la coordination d'interventions entre entreprises, investisseurs solaires, développeurs et collectivités.

Le responsable de projet assurera la cohérence avec les actions conduites par les intercommunalités du Pôle sur cette thématique.

> établir un panorama d'acteurs et actions sur les différents champs de la stratégie énergétique du Pôle métropolitain:

- Structurer des boucles électriques locales pour augmenter la part d'énergies renouvelables électriques dans la consommation à l'horizon 2030
- Développer les potentiels du territoire liés aux bio-ressources en valorisant durablement les ressources agricoles et forestières dans les filières locales
- Structurer des filières locales de l'éco-construction pour prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du bâti
- Valoriser les filières économiques émergentes et stratégiques du territoire et développer les compétences et savoir-faire des acteurs en s'appuyant sur le hub énergétique.

Ceci passera par exemple par une analyse croisée des plans climats énergie des intercommunalités et une veille sur la recherche et les expertises développées localement (exemple : études de gisement biomasse...), nationalement et internationalement sur les différents sujets.

Les recherches nourriront la réflexion prospective autour du devenir du territoire, de ses capacités d'adaptation et sa résilience au regard des enjeux climatiques et de leur impact sur les modèles d'urbanisation et la qualité architecturale, urbaine et paysagère des constructions qui sera débattue lors d'un groupe de travail « aménagement-transition » organisé par le Pôle métropolitain à l'automne.

> participation à la définition du programme d'actions du Pôle métropolitain pour cibler quelques actions collaboratives complémentaires des intercommunalités à soumettre aux élus fin 2020.

### **Phase 2: 2021-2022**

Mise en œuvre des actions votées

### **Phase 3: 2023-2026**

Poursuite des actions en fonction des besoins et participation au chantier de révision du SCOT pour intégrer dans la planification les enseignements tirés des actions

## **Financement**

Montant prévisionnel de l'opération financée par le Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire : 181 700 € HT

Montant attendu de la subvention dans le cadre du Fonds Charbon du programme 174 « Energie, climat et après-mines » : 90 850 € (50%)

(Arrêté n°2020/SGAR/705)

Avec la participation de l'État

